



L'ASSOCIATION AUDITION SOLIDARITÉ
APPAREILLE LES PERSONNES DÉMUNIES
MALENTENDANTES SUR TOUTE LA FRANCE

- 1 Pour les personnes qui ont l'AME (Aide Médicale d'Etat) ou qui n'ont aucune couverture sociale.
- 2 La personne doit être en possession d'une ordonnance d'un médecin ORL.
- 3 Dans ce cas pour la suite des démarches contactez Marion ou Marine d'AuditionSolidarité (voir ci-dessous).



Tout est **GRATUIT**

PROBLÈME D'AUDITION ??



CONTACT

Marion Ormancey

06.72.83.79.55

marion@auditionsolidarite.org

Marine Quennesson

06.75.96.01.18

marine@auditionsolidarite.org